

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING Trois mois 13 fr. 50. Six mois 26 fr. Un an 50 fr.
 NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE Trois mois 15 fr.
 Les autres Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutains, 42
 Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 10 MAI 1895

A CARMAUX

Le parti socialiste-révolutionnaire paraît traverser à Carmaux une phase des plus douloureuses. La discorde s'est mise dans le syndicat des mineurs et dans le camp des meneurs. Le citoyen Calvignac, président de la chambre syndicale, est en lutte avec le camarade Mazens, son successeur à la mairie, que les journaux socialistes flétrissent des épithètes de « traître », de « vendu » et de « corrompu ». Le citoyen Mézens résiste d'ailleurs avec une certaine dignité à ce débordement d'injures. Et comme son terrible concurrent a osé lui adresser les

Mais, sans se piquer de philosophie, il est aisé de tirer la moralité des événements que la politique a suscités dans le département du Tarn. Les progrès du socialisme y ont eu cet unique résultat de déchaîner des ambitions et de surexciter des convoitises. Tous les soldats de l'armée révolutionnaire veulent devenir des chefs et vivre aux dépens des naïfs. Comme il n'y a pas de place pour tout le monde, les acolytes de la révolution se disputent, se déchirent autour d'une fonction dont le principal avantage est, à leurs yeux, de conférer au titulaire des appointements fixes et de lui permettre de mener une existence « bourgeoise. »

du Sénat des censeurs rigoureux. Tout dernièrement, en prononçant l'oraison funèbre du sénateur Merlin, de Houai, M. Chaillemel-Lacour signalait les erreurs du corps électoral et déclarait, non sans hauteur, que certains choix du suffrage universel méritaient la pitié et non la colère des hommes supérieurs. Plus récemment encore, le dernier jour de la session, M. Chaillemel-Lacour, dans son allocution d'adieu, adressait *ex cathedra* à la Chambre des avertissements qui ressemblaient fort à des menaces.

« Pions ! tous pions ! » a dit un jour M. Zola en parlant des universitaires qu'il poursuivait, sans exception, de la même haine. Si nous remplaçons le mot de M. Zola par un synonyme infiniment plus courtois, nous avouerons que M. Chaillemel-Lacour nous représente assez bien, dans son fauleuil éramois, un de ces régents de collège qui commandaient assis, une férule à la main.

En effet, bien que les sénateurs comptent un nombre respectable de printemps, leur président les considère volontiers comme des élèves qu'il a pour mission de guider, — et, parfois, de moriger. Non seulement il est féroce pour les interrupteurs, mais il n'admet pas les

Voici d'abord les chiffres relatifs aux étoffes pour robes :

	1895	1894
Janvier	2 244.258.47	1.152.702.90
Février	1.687.906.93	329.234.80
Mars	1.550.680.80	977.633.20
Avril	742.847.60	152.604.20
	6.225.693.77	2.809.245.16

Le mouvement a plus que doublé d'importance, puisque nous trouvons une plus-value de 3,400,000 fr. sur la période correspondante de 1894.

En tissu d'ameublement, l'augmentation a suivi la même progression avec une valeur moins considérable qu'en étoffes pour robes.

On a relevé les expéditions suivantes :

	1895	1894
	1895	1894

d'impossibilité de subsister, en admettant même l'exagération manifeste du taux voté par les deux Chambres.

« A l'égard des premières, le fisc agira avec la rigueur qu'il a coutume d'employer avec les débiteurs solvables, mais récalcitrants.

« A l'égard des secondes, il va sans dire qu'il gardera les ménagements accordés toujours aux particuliers dont la dette envers le Trésor excède les disponibilités. L'Etat n'a pas le droit de passer de contrats d'atermoiement. Mais il accorde des délais, et aucun ministre n'a jamais refusé d'accéder aux facilités de ce genre, consenties par ses prédécesseurs. »

Paris, 9 mai. — Le *Figaro* de demain annonce que les supérieurs des différents ordres religieux se sont réunis de nouveau aujourd'hui afin de prendre connaissance des réponses faites par le comité des juriconsultes.

Les questions étaient les suivantes :
 1° La nouvelle loi fiscale est-elle réellement inique soit dans son principe, soit dans son application ?
 2° Les congrégations que le fisc n'a pas tracassées jusqu'à ce jour peuvent-elles espérer qu'elles échapperont à la taxe d'abonnement ?

M. Grau soutient au contraire que si MM. Hansen et Schraeder étaient les acheteurs de la matière en Afrique, MM. Braeth et Cie étaient leurs commissionnaires garants responsables de toutes choses en Europe et que lui, Grau, n'aurait jamais consenti à traiter avec une maison qui, placée au Cap-de-Bonne-Espérance, en Afrique, échappait à toute atteinte judiciaire.

Ce raisonnement avait été admis par le Tribunal de commerce de Tourcoing, mais la Cour de Douai n'a pas partagé cette manière de voir.

Elle a adopté la distinction de MM. Braeth et Cie d'Anvers, de sorte que ceux-ci se trouvent n'avoir pas à répondre de la qualité des laines achetées par leur entremise.

Nous croyons utile de signaler aux acheteurs de laines du Cap cette distinction et le danger auquel elle les expose.
 Il faut donc, si l'on veut avoir devant soi un ré-